



Réunion inaugurale des directeurs des soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique – Résumé et recommandations

11-14 février 2020, Nadi (Fidji)

Réunion inaugurale des directeurs des soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique

11-14 février 2020, Nadi (Fidji)

Résumé et recommandations

La réunion des directeurs des soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique a comme rôle de superviser au niveau exécutif les fonctions régionales des soins infirmiers en Océanie, notamment en jouant un rôle de conseil stratégique et un rôle technique pour éclairer la prise de décision.

Les principaux objectifs de la réunion inaugurale étaient de discuter et de faire des recommandations aux directeurs de la santé du Pacifique¹ sur les sujets suivants :

1. Le personnel de santé
2. Les urgences sanitaires
3. La vaccination et les maladies évitables par la vaccination
4. La santé maternelle et infantile
5. Les maladies non transmissibles (MNT)
6. La couverture sanitaire universelle (CSU) et les soins de santé primaires (SSP)
7. La formation et la recherche en soins infirmiers
8. La réglementation des soins infirmiers

Ont participé à la réunion les chefs des soins infirmiers, ou leurs représentants, de 11 États et Territoires du Pacifique, ainsi que des observateurs de partenaires du développement et d'organisations régionales et internationales, dont le Conseil international des infirmières et Nursing Now.

Les directeurs des soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique sont convenus des recommandations ci-après.

Personnel de santé

1. Créer des postes de responsables nationaux des soins infirmiers et obstétricaux, le cas échéant, dans les ministères de la Santé des États et Territoires insulaires océaniques.
2. Saluer les programmes de formation des cadres proposés par les institutions et organisations nationales et internationales (les États et Territoires insulaires océaniques, le NZMTS, la SPCMNOA et le FNUAP²) et convenir qu'il est important de renforcer les programmes de formation des cadres pour les soins infirmiers et obstétricaux dans les États et Territoires insulaires océaniques.
3. Encourager les États et Territoires insulaires océaniques, le cas échéant, à créer un groupe consultatif national sur l'encadrement dans les soins infirmiers et obstétricaux.
4. Élaborer pour les États et Territoires insulaires océaniques des critères régissant la mobilité régionale du personnel infirmier et obstétrical, y compris dans les situations d'urgence, compte tenu des aspects suivants :
 - l'enregistrement dans le pays d'accueil ;
 - les indemnités ;
 - le bien-être ;
 - la sécurité de l'emploi.
5. Prendre note de l'établissement du rapport de l'OMS intitulé *La situation du personnel infirmier dans le monde*, qui sera présenté lors de la Journée mondiale de la santé (le 7 avril 2020).

¹ Les directeurs de la santé du Pacifique se réuniront en avril 2020.

² NZMTS : New Zealand Medical Treatment Scheme ; SPCMNOA : Alliance des chefs d'unités de soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique Sud ; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population.

Urgences sanitaires

6. Soutenir dans les États et Territoires insulaires océaniques l'accès aux ressources appropriées pour la lutte anti-infectieuse pour toutes les flambées ou épidémies de maladies infectieuses (la COVID-19, par exemple), afin de protéger les agents de santé, les patients et la population.
7. Convenir de la nécessité d'apporter un soutien psychosocial culturellement approprié aux agents de santé et aux communautés pendant et après les urgences sanitaires et les catastrophes naturelles, au moyen de mécanismes nationaux, régionaux et internationaux.

Vaccination et maladies évitables par la vaccination

8. Saluer l'initiative d'approvisionnement en vaccins de l'UNICEF dans la région et soutenir le renforcement de la couverture et de la pratique de la vaccination dans les États et Territoires insulaires océaniques conformément au protocole de l'OMS pour l'évaluation de l'efficacité, de la qualité et de l'innocuité dans le cadre de la vaccination.

Santé maternelle et infantile

9. Approuver l'état des lieux des ressources humaines en SRMNEA³ dans le Pacifique et les recommandations en la matière (FNUAP) et les conclusions de l'analyse des lacunes en matière de soins obstétricaux effectuée dans le cadre de l'accréditation régionale (SPCNMOA).
10. Soutenir les réseaux régionaux spécifiques à une discipline pour les soins infirmiers et obstétricaux.

Soins infirmiers à l'avenir

11. Collaborer avec les organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales (Nursing Now, le Conseil international des infirmières, la SPCNMOA, l'APNLC⁴ et les organisations d'infirmières dans les États et Territoires insulaires océaniques francophones, par exemple) pour améliorer la visibilité et le statut du personnel des soins infirmiers et obstétricaux et souligner son rôle essentiel dans l'amélioration des résultats et des soins de santé.
12. Inclure les soins infirmiers et obstétricaux dans tous les plans de santé à long terme nationaux, régionaux et internationaux.

Maladies non transmissibles

13. Soutenir les États et Territoires insulaires océaniques dans la mise en œuvre de la recherche sur les soins infirmiers et obstétricaux liés aux maladies non transmissibles afin de renforcer les interventions et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, en notant la nécessité d'une approbation éthique dans le cadre de la recherche.

Soins de santé primaires et couverture sanitaire universelle

14. Reconnaître le rôle des soins infirmiers et obstétricaux dans les soins de santé primaires et leur importance lorsqu'il s'agit d'utiliser au mieux les ressources nécessaires à la couverture sanitaire universelle.
15. Encourager les États et Territoires insulaires océaniques à solliciter l'aide des partenaires du développement pour soutenir la collecte et l'analyse des données sanitaires afin d'aider les décideurs à améliorer la qualité et l'efficacité des soins de santé, dans le cadre du suivi des progrès accomplis en vue de la concrétisation du concept des îles-santé et de la réalisation de la couverture sanitaire universelle.

³ SRMNEA : santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent.

⁴ APNLC : American Pacific Nursing Leaders' Council.

16. Saluer les activités des différents prestataires de services (Banque mondiale et NZMTS, par exemple) et leur contribution au renforcement des capacités dans les États et Territoires insulaires océaniques.
17. Soutenir la formation en soins infirmiers périopératoires et postopératoires dans les États et Territoires insulaires océaniques et saluer le Royal Australian College of Operating Room Nurses (ACORN) et l'Australasian College of Surgeons Pacific Island Program (RACS-PIP).

Formation et recherche en soins infirmiers

18. Reconnaître et soutenir le perfectionnement professionnel continu des infirmières et des sages-femmes dans les États et Territoires insulaires océaniques.
19. Le cas échéant, soutenir la spécialisation des infirmières et des sages-femmes, y compris les parcours de carrière pour les postes d'infirmières et de sages-femmes spécialisées dans les États et Territoires insulaires océaniques.
20. Soutenir l'offre de formations accréditées par les institutions de soins infirmiers et analyser la cohérence et la transférabilité des programmes de formation dans les États et Territoires insulaires océaniques.
21. Collaborer avec les organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales pour soutenir et renforcer la recherche sur les soins infirmiers et obstétricaux dans les États et Territoires insulaires océaniques.
22. Soutenir les cadres nationaux de gouvernance clinique dans les États et Territoires insulaires océaniques.

Réglementation des soins infirmiers

23. Collaborer avec les organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales afin d'examiner et de renforcer une réglementation des soins infirmiers et obstétricaux culturellement appropriée dans les États et Territoires insulaires océaniques et souligner la nécessité d'un soutien technique régional et international en la matière.

Autres recommandations

24. Soutenir une représentation de la réunion des directeurs des soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique dans les forums nationaux, régionaux et internationaux appropriés.
 25. Encourager les États et Territoires insulaires océaniques à célébrer l'Année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier (2020).
-